

Une autre vie s'invente ici



Les Ateliers Hors les murs, leviers des dynamiques territoriales au service des paysages



Atelier Hors les murs à Benais - Crédit PNR Loire Anjou Touraine



Atelier Hors les murs Gorges de l'Ardèche Crédit Silvère Tribut



Atelier à Sillé-le-Guillaume – Crédit Freddy Leon Castaneda

Synthèse du webinaire du 23 mars 2023



agence nationale
de la cohésion
des territoires



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité



LES ATELIERS HORS LES MURS, LEVIERS DES DYNAMIQUES TERRITORIALES AU SERVICE DES PAYSAGES ?

Mots clés : enseignement supérieur, aménagement du territoire, revitalisation, projet local, paysage

LIENS UTILES

Accéder aux synthèses des webinaires :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire>

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter>

Chaîne YouTube #Inventer Demain :

https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAYZWWdIP4Z

FOND DOCUMENTAIRE

- Capitalisation des ateliers hors les murs – novembre 2022 : [ici](#)
- Note de cadrage de l'appel à manifestation d'intérêt : [ici](#)
- Vidéo « inventer demain » - Ateliers hors les murs à Plombières les Bains dans le Parc des ballons des Vosges : [ici](#)
- Vidéo « inventer demain » - Projet atelier hors les murs à Volvic dans le Parc des Volcans d'Auvergne : [ici](#)

Animation :

Donc ci-après la synthèse écrite du webinaire et si vous souhaitez voir ou revoir ce webinaire, voici le lien du replay sur youtube : [ICI](#)

INTRODUCTION

Par Jean-Luc Sadorge, directeur pôle de compétitivité Fibres-Energivie et ancien directeur de la Fédération des Parcs (1992-2000)

L'esprit de la loi paysage de 1993, la portée juridique de la charte et sa compatibilité avec les documents d'urbanisme

Points Clés :

Dans les années 1970, sous Charles de Gaulle, la DATAR joue un rôle important dans la logique de reconstruction de la France, journées de travail avec la DATAR pour rédiger ce décret, directement signé par le président de la république. Innovation de construire du droit sur une base contractuelle, dans un pays à l'époque non décentralisé.

Au démarrage :

Les Parcs se basent sur le principe de la construction et la mise en œuvre d'un projet de territoire par la mobilisation collective. Jusqu'en 1992, ils sont régis par un décret et instaurés par arrêté. Ils n'ont pas d'autre valeur juridique pour les communes que la signature de la Charte, non opposable aux documents d'urbanismes, ce qui implique un travail important de sensibilisation et de négociation pour les agents des Parcs. On parle alors de « droit gazeux ».

L'élément déclencheur de l'insertion des Parcs dans la loi paysage se trouve dans un incident autour de 1990, sous le ministre de l'environnement Brice Lalonde. Une version d'un projet d'autoroute entre Nantes et Niort traversait le Parc du Marais Poitevin, avec un impact environnemental et paysager majeur. Le ministre se rapproche alors de la Fédération pour la proposition d'une loi permettant de donner une valeur juridique aux Parcs et de les défendre contre les projets d'aménagement préjudiciables à l'environnement et aux paysages. Un travail s'engage entre la Fédération, la Direction de la nature et des paysages et le cabinet de Mr Lalonde sur un document conséquent et détaillé d'une trentaine d'articles.

Contexte de rédaction de la loi :

Printemps 1992 : Ségolène Royale, ministre de l'environnement en fin de mandature, est restreinte dans ses actions et se dirige vers une loi de protection des paysages, déjà en cours de travail, comportant un article consacré aux PNR. Le texte de 30 articles travaillé doit donc se concentrer sur un article unique. Après de nombreux débats internes, le choix est fait de valoriser l'intégration des Chartes de Parcs dans la hiérarchie des normes afin de lui donner une portée juridique. Cette volonté entraîne un débat compliqué avec le Ministère de l'équipement qui considère que les Chartes, en cherchant à produire du droit à partir d'un projet de développement n'ont pas leur place dans les normes de l'aménagement du territoire. La rédaction de l'article de loi est notamment accompagnée par un juriste de la Sorbonne.

Processus législatif :

Un l'article 1bis (devenu l'article 2 de la loi paysage) est rédigé. Le texte est voté en première lecture à l'Assemblée Nationale mais sans l'intégration de la portée juridique de la charte. Le Sénat quant à lui refuse entièrement l'article 1 de la loi, considérant qu'il impose de nouvelles contraintes de l'État aux Collectivités territoriales, nouvellement décentralisées. Il réintroduit par contre la compatibilité des documents d'urbanismes avec les Chartes de Parcs.

Le texte passe ensuite en Commission mixte paritaire. Les représentants au Sénat sont Jean François le Grand, président du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, et le député Jean Paul Foux, alors président de la

Fédération des Parcs, qui défendent les intérêts des Parcs. L'article est adopté avec la référence aux normes et l'introduction du rôle des Régions.

Ce texte, issu d'une rédaction collective et défendu au Sénat, a été le moteur du développement et de la croissance des Parcs.

Les conséquences :

Cette portée juridique des Chartes a pour conséquence plusieurs cas de jurisprudence :

- Sa Charte avait notamment inscrit la limitation du développement des carrières. Jurisprudence sur un projet d'extension de carrière non compatible avec la charte de Parc qui prévoit leur limitation. La charte de Parc a la même valeur juridique que le Schéma directeur de la Région Île de France (SDORIF) et peut donc lui être opposable.
- Jurisprudence sur un projet éolien dans le Parc Normandie-Maine non conforme à la Charte du Parc concernant la préservation des paysages identitaires.

Ces cas de jurisprudence sont des victoires pour les Parcs mais il est nécessaire de maintenir une vigilance sur cette portée juridique des Parcs qui pourrait s'estomper avec les évolutions législatives, les SCOT et les SRADETT.

Intervention Dorine Laville, Bureau des paysages du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

La démarche des Ateliers Hors les murs est soutenue par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires au côté du Ministère de la culture et de l'ANCT. Le bureau des paysages participe aux comités de pilotage pour la sélection des projets et mobilise les 5 Écoles Nationales Supérieures de paysage. L'enjeu est de dresser des ponts avec l'enseignement supérieur en mettant l'accent sur l'enseignement du paysage à partir du projet local, de sensibiliser les étudiants d'autres disciplines à l'approche paysagère afin d'établir un dialogue avec les parties prenantes des territoires.

Le projet de recherche « Paysage en tendance », porté par Romain Lajarge et la Fédération des Parcs, aura pour objectif de mesurer les impacts de la Loi paysage dans les territoires à travers de grandes thématiques comme l'alimentation, l'agriculture, la transition énergétique ou le financement et la fiscalité.

Liens utiles :

Loi paysage 1993 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000541949>

I. L'UNIVERSITÉ POPULAIRE DU CADRE DE VIE

Par Ophélie Peirin, chargée de mission Marketing territorial, FPNRF

Points Clés :

La Plateforme habiter Parc, anciennement Université Populaire du Cadre de vie, est destinée à une meilleure perception des habitants et des porteurs de projet de leur cadre de vie au sein des Parcs. Elle cherche à mettre en réseau l'ensemble des acteurs afin de faciliter les projets de territoire. Pour cela, elle entreprend de répondre aux besoins des acteurs à partir des ressources du territoire sur des questions essentielles comme l'habitat, l'alimentation, le besoin de nature, la production d'énergie ou encore les déplacements.

La plateforme est en ligne depuis fin 2022 et continue de s'enrichir et de se développer

- 3 parcs pilotes alimentent la plateforme : le Parc de la Brenne, celui de la Chartreuse et celui des Préalpes d'Azur. Le Parc de la Brenne se joint lui aussi à la plateforme. Chaque Parc possède une page individuelle



comprenant une présentation avec des chiffres clés globaux (nombre de communes, d'habitants et superficie) et particulier à chaque Parc.

- Le prestataire Terre de Pixel vient en appui pour la mise en place et en ligne du contenu

La plateforme recense de l'information pédagogique sous forme de fiches thématiques, des annonces immobilières de commerces ou d'habitations à reprendre et/ou à rénover et capitalise des formats vidéo courts de la série « Inventer demain ». Elle fait aussi le lien avec le label « Valeur parc » et les séjours touristiques « Destination parc ».

Liens utiles :

Plateforme habiter Parcs : <https://www.habiter-parc.fr>

II. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET TERRITOIRES

Par Emmanuelle Le Bris, cheffe de projet Petites Ville de Demain, ANCT

Une démarche inspirante qu'il faut continuer à mener collectivement

Points Clés :

Les Ateliers Hors les murs permettent un croisement des disciplines en faveur des territoires. Ils sont une opportunité pour les territoires, et en particulier pour les Petites villes de demain, d'avoir une approche transversale sur leur territoire. Les retours d'expériences comme ce webinar sont particulièrement utiles pour les élus, les chefs de projet et l'ANCT pour développer ces démarches, s'en saisir et les diffuser.

La fédération des Parcs propose son expertise « hors les murs » mais va aussi plus loin en la proposant « hors des Parcs » aux Petites villes de demain. Cet appui concerne en particulier la recherche d'écoles partenaires et la définition des problématiques qui pourront guider les projets.

III. LANCEMENT DU PALMARÈS "RÉHAB XX" À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Par Philippe Solignac, chef du Bureau de la Qualité de l'Architecture et du Paysage



Le palmarès « Réhab XX » pour massifier la réhabilitation de qualité et retravailler sur ce patrimoine vivant qu'est l'architecture

Points Clés :

Le Ministère de la culture soutient les Ateliers Hors les murs en considérant le besoin de l'expression de l'architecture et de la culture d'un point de vue transversal et local, pour construire autant que pour habiter. Dans le cadre du salon du MIPIM à Canne du 14 au 17 mars 2023, le ministère de la Culture a lancé l'appel à candidature pour le nouveau palmarès « Réhab XX ».

Le palmarès « Réhab XX »

Le palmarès « Réhab XX » est une sélection des réhabilitations exemplaires du patrimoine de la seconde moitié du XXème siècle. Il contribue à faire ressortir les bonnes méthodes, les bonnes approches et la qualité de leur mise en œuvre. Il s'adresse aux bâtiments qui peuvent être labellisés « Architecture contemporaine remarquable » mais ne concerne pas les « Monuments historiques ». Ce palmarès ambitionne de donner une impulsion aux architectures par le cadre de vie et les usages, pour adapter ce patrimoine à la transition écologique (rénovation énergétique, confort d'été, confort d'usage). L'enjeu est de faire remonter, depuis les territoires, des architectures locales intéressantes en termes de réhabilitation afin de massifier la réhabilitation de qualité et de retravailler sur ce patrimoine vivant qu'est l'architecture.

Calendrier

- Date limite de candidature : 24 avril 2023 au plus tard
- Jury de présélection : mi-juin avec une quinzaine de projets retenus
- Jury final, comportant des personnalités de la profession et des décideurs, au cours de l'été pour une annonce des lauréats à l'automne.

Modalités

Les candidatures doivent être conjointes entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Le jury privilégiera la démarche entreprise et la méthode autant que la qualité architecturale. Aucune récompense financière n'est envisagée mais les projets lauréats seront valorisés par des événements, expositions, colloques et publications tout au long de l'année 2024

Cette démarche correspond à l'engagement des Parcs qui contribuent d'ores et déjà à différents programmes nationaux comme le Programme terre crue ou le Centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien (CREBA).

Liens et références utiles :

- Palmarès réhab XX :
<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Réhab-XX-Palmares-de-rehabilitations-exemplaires-de-l-architecture-de-la-seconde-moitié-du-XXe-siècle>
- Labellisation Architecture contemporaine remarquable :
<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Architecture-contemporaine-remarquable>

IV. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET TERRITOIRES : UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

Par Romain Lajarge, enseignant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble et membre du conseil scientifique de la FNPNR.

Points Clés :

Les Parcs sont l'une des seules structures de l'aménagement du territoire en France qui réinvente en permanence, sur la même trame, des actions adaptées à leur époque. L'investissement des Parcs dans les Ateliers Hors les murs n'est donc pas anodin dans le cadre de l'évolution actuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'innovation permanente dans les parcs amène à penser que les Ateliers Hors les murs pourraient préfigurer ce que pourrait être l'université dans 10 ans.

Le contexte de l'évolution de l'enseignement supérieur et la recherche

L'enseignement supérieur et la recherche a muté au début des années 2010 après plusieurs tentatives dans les années 2000, notamment à la suite de la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) en 2007, qui portait le principe de la dé-responsabilisation du ministère de l'enseignement supérieur, et, à l'inverse, de la responsabilisation des communautés enseignantes et chercheurs pour prendre des décisions et responsabilités budgétaires et de ressources humaines, selon la théorie du New Public Management. La restructuration budgétaire du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche conduit vers un double régime budgétaire, un régime classique et des régimes d'excellence (IdEx, LabEx, etc.) bénéficiant de suppléments budgétaires conséquents pour des projets exceptionnels mais ponctuels avec une production immédiate de résultat.

Les formations en aménagement (architecture, paysage, urbanisme, etc.) sont à l'avant-garde d'une manière d'enseigner par le projet qui se développe dans l'enseignement supérieur standard, hors Ministère de la culture. Cependant, cette méthode pédagogique nécessite des financements spécifiques que n'ont pas (plus) les établissements supérieurs, comme le montre l'entrée en lutte des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture, rejoints par les Écoles de paysage vis-à-vis notamment des budgets alloués. Lorsque les enseignants poursuivent tout de même ces méthodologies par conviction, ils le font souvent de manière bénévole et dans des logiques de bricolage.

Dans ce contexte, les Ateliers Hors les murs suivent ce principe de partir d'un projet local réel et des questions que les acteurs se posent mais qu'ils n'arrivent pas à résoudre par eux-mêmes pour donner l'occasion à la pédagogie de se confronter à de vraies problématiques formulées concrètement par les acteurs. Ils ont l'avantage de permettre à des établissements de poursuivre ou d'expérimenter cette approche en développant une économie de moyens pour l'enseignement supérieur et la recherche, parce qu'ils sont financés par des financements externes. Cette logique peut cependant être à double tranchant en favorisant les projets sur appel d'offres et partenariats financiers plutôt que des suppléments d'allocations pérennes aux établissements.

Le contexte de l'action territoriale

La décentralisation, bien que non complète, donne tout de même davantage de pouvoir d'action aux collectivités. En France, 1,7 million de personnes travaillent dans l'action territoriale qui constitue l'un de ses plus grands secteurs d'activité. Or, ce secteur fonctionne sans Recherche et Développement, alors même que toute filière industrielle possède ses financements, sa recherche et ses formations spécifiques aux corps de métiers. On constate en effet que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou encore l'Institut National des Études Territoriales (INET), et les formations initiales en aménagement ne sont pas liés, unifiés.

Si les ateliers Hors les murs ont cette vocation de rapprochement, c'est que potentiellement, il y a des manques du côté de la formation initiale autant que des structures territoriales. L'hypothèse peut être émise que les Ateliers Hors les murs dessinent ces manques et la manière de les combler.

Les réussites de cette méthode de pédagogie expérientielle :

- Pour les étudiants : transformation des logiques de pensée des étudiants qui se confrontent à d'autres logiques et d'autres besoins que les cas théoriques vus en classe.
- Pour les enseignants : remise en question de la manière d'enseigner en cours magistraux et évolution des pratiques pédagogiques
- Pour les publics fréquentés par les Ateliers Hors les murs : sentiment de revalorisation et de reconsidération, d'autant plus lorsque ces territoires ont peu de proximité universitaire (pas d'écoles ou de centres de formation proches)

Les propositions pour poursuivre et étoffer la démarche :

- Les Ateliers Hors les murs s'adressent aujourd'hui exclusivement aux formations initiales. Or, il serait intéressant de relier les formations initiales aux formations continues et professionnelles ainsi qu'aux personnes en situation d'action afin de renforcer la transversalité, en prenant exemple sur le modèle allemand d'apprentissages mixtes. Le développement des « Instituts des Hautes études » dans de nombreux domaines appuie cette évolution vers plus de mixité.
- Les Ateliers Hors les murs ne parlent aujourd'hui que d'enseignements. Or, l'enseignement pourrait être couplée à des démarches de recherche, déjà présentes dans les établissements d'enseignement supérieur.
- La capitalisation de ces expériences est essentielle pour qu'elles soient diffusées largement sur les territoires et dans les établissements. Cette capitalisation est déjà engagée avec les retours d'expériences de Marc Verdier et les publications des Parcs mais mériterait d'être renforcée à partir de textes et de travaux sur les enseignements à tirer de ce qui est en train de se passer dans les territoires et potentiellement ce qu'il faudrait qu'il se passe dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Référence utile :

BONAMI-REDLER, Cendrine, VERDIER, Marc, WOJCIECHOWSKI, Régis, 2020. *2054 : voyage en transition*. Bordeaux : Elytis. ISBN 978-2-35639-304-3.

V. LES ATELIERS HORS LES MURS, PRÉSENTATION ET RÈGLES DU JEU

Par Fabien Hugault et Nicolas Sanaa, FPNRF

Les ateliers Hors les murs, un partenariat gagnant-gagnant



Points Clés :

Historique :

- 2005 : Les Ateliers Hors les murs sont inspirés des méthodes de l'ENSA de Nancy, qui, sous l'impulsion de Marc Verdier, a organisé des séjours d'immersion d'une semaine dans les territoires de Parc avec une 15aine d'étudiants de Master. Les territoires de Parc possèdent une expertise transversale, pluridisciplinaire et croisée, ainsi que la capacité à mobiliser une expertise technique pour enrichir les projets d'architecture.
- 2015 : Les 10 ans des ateliers de Nancy de Marc Verdier sont l'occasion d'une évaluation de leurs résultats, qui montre, malgré les nombreuses réussites, les limites pour les projets de territoire, d'une approche mono disciplinaire par les architectes.
- 2017 : Ouverture de ces ateliers avec une assistance à maîtrise d'ouvrages de la fédération pour monter des ateliers pluridisciplinaires et inter-écoles. L'enjeu est alors d'avoir des propositions qui ne sont plus sectorielles mais qui prennent en compte l'ensemble du projet local. S'ensuit le lancement d'un appel d'offres en partenariat avec le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le Ministère de la Culture et l'ANCT.

Principes :

- Les règles essentielles : Une candidature doit associer à minima deux écoles ou établissements de discipline différente, avec une immersion en même temps d'une semaine. Ces sont des exercices prospectifs pour une vision d'ensemble du projet local mais ne sont pas une prestation de service. Ils font le lien entre l'enseignement supérieur et des territoires sur lesquels il n'y a pas de commande mais des sujets partagés en fonction des programmes pédagogiques et des envies des territoires. Les étudiants et les enseignants ont une liberté dans leur manière d'approcher le sujet.
- L'Immersion : L'enjeu de l'immersion est de penser l'aménagement à partir d'une expérience habitante et de rencontrer les acteurs des territoires (élus, associations, habitants, agriculteurs, architectes des bâtiments de France, CAUE, etc). La durée minimale est d'une semaine d'immersion mais elle peut évoluer en projets plus conséquents de 6mois/1 ans avec plusieurs temps d'immersion, à négocier avec les territoires. Le nombre d'étudiants est variable de 10 à 50 en fonction de la taille de la commune qui accueille. En fin de semaine, les étudiants proposent des hypothèses de développement qu'ils restituent devant élus et parfois habitants.
- Les apports : La naïveté positive des étudiants permet un regard extérieur, créatif et neuf sur le territoire qui n'est pas contraint par des enjeux politiques. De plus les Ateliers Hors les murs ont une grande force d'entraînement capable de développer par la suite de la commande de projets publics.
- Les freins : Difficulté dans la coordination des agendas des écoles entre elles car les Ateliers ne sont pas, exceptés dans les écoles d'aménagement et en premier lieu d'architecture, intégrés à part entière dans les programmes pédagogiques.

Chiffres clés :

- 32 ateliers,
- 21 parcs,
- 39 écoles (1500 étudiants environs)
- 14 disciplines

Une montée en puissance des Ateliers est observée avec l'entrée dans le dispositif des projets Petites villes de demain en dehors des périmètres des Parcs mais travaillant sur des problématiques similaires.

Rôle de la fédération :

- Lancement de 3 à 4 vagues de candidatures tous les ans (dossier à envoyer avant le 9 juin)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des écoles et collectivités pour identifier les problématiques et les acteurs,
- Recherche de financements en complément de la bourse de 1000 euros attribuée par la fédération lorsque les Ateliers Hors les Murs se situent dans le périmètre d'un Parc
- Capitalisation des expériences (publications, vidéos « inventer demain »)

Liens utiles :

Capitalisation des Ateliers Hors les murs par la fédération :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/capitalisation-des-ateliers-hors-les-murs-octobre-2022>

Campagnes en projet 2005-2015 10 ans d'ateliers territoriaux / Atelier Hors les murs ; Verdier, Marc (Direction de publication). Editeur : Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy. 2015. 185 p. ISBN - ISSN : 978-2-906147-14-0. Disponible sur :

<https://www.ressources-caue.fr/Record.htm?record=19265628124910838009>

VI. DES ATELIERS HORS LES MURS DANS LES PETITES VILLES DE DEMAIN DE CORSE : BONIFACIO, ÎLE ROUSSE ET PORTO-VECCHIO

Témoignage croisé du Parc naturel régional de Corse avec François Géronimi et Pauline Peraldi, de l'ENSA Nantes avec Claude Puaud et Pascal Joanne, et de la Maison de l'Architecture de Corse avec Michèle Barbé

Points Clés :

Le point de vue de l'ENSA Nantes

Ces Ateliers Hors les murs ont eu lieu dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Fédération des Parcs sur les Petites villes de demain et d'un partenariat financier multiple appuyé par la Fédération des Parcs et la Maison d'architecture de Corse pour l'ensemble du travail préparatoire et la mise en relation des acteurs. La question de l'immersion dans les territoires est travaillée depuis longtemps à l'ENSA Nantes à la suite de résidences d'architectes montées en partenariat avec la Maison de l'architecture des Pays de la Loire. 28 étudiants de M1 et M2, se sont répartis sur 3 territoires (Bonifacio, Porto-Vecchio et Ile Rousse), en relation avec l'École d'ingénieur Corse de Paoli Tech. Le projet pédagogique de départ consistait à faire le lien entre le littoral et l'intérieur des terres en prenant en compte le développement touristique.

L'immersion de 9 jours entraîne une grande implication des étudiants : le projet devient un contrat éthique entre les étudiants et les territoires, phénomène d'appartenance avec des relations qui se tissent entre les habitants et les étudiants qui va au-delà de la concertation mais avec une notion de confiance qui ajoute de la pertinence aux projets. Les premières pistes de réflexion et de diagnostic produits durant l'immersion sont ensuite travaillées sur l'ensemble du semestre au sein de l'école d'architecture, pour aller jusqu'au projet. Les Ateliers s'inscrivent donc dans un temps long. La restitution finale du diagnostic, du plan guide et des projets est ponctuée de temps forts comme des ateliers-conférence, pensés comme des temps de partages culturels entre les étudiants, des experts professionnels et des scientifiques invités. Les résultats sont valorisés sous forme d'une production de trois ouvrages et d'une notice ainsi que de maquettes des 25 projets architecturaux permettant de faciliter le dialogue avec les acteurs.

Devant la réussite de l'exercice, plusieurs autres communes de Corse se sont portées volontaires pour poursuivre cette démarche en accueillant des Ateliers hors les murs. La Maison d'architecture de Corse, a été un partenaire central, il serait donc intéressant que les Ateliers Hors les murs s'adosent davantage à ces maillons associatifs de l'aménagement des territoires (33 maisons d'architecture sur le territoire national), en prise à la fois avec les professionnels et des bénévoles qui s'investissent sur les territoires.

Le point de vue de la Maison d'architecture

En amont des Ateliers, le principal rôle de la Maison d'architecture se trouve dans la mobilisation du réseau local pour la recherche de financements. Un lien s'est établi avec la maison d'architecture des pays de Loire à partir d'une habitude commune de partir du territoire et des habitants pour construire les projets d'aménagement.

En aval des Ateliers, une semaine a été organisée dans les Petites villes de demain d'accueil pour la restitution des hypothèses de développement, avec les interlocuteurs institutionnels et les habitants. Cette semaine est particulièrement utile pour que ces acteurs puissent se positionner sur la mise en espaces de leurs problématiques, depuis l'intention et l'appropriation du territoire jusqu'au projet. Cette restitution est essentielle pour diffuser la dynamique des Ateliers, elle nécessite un investissement important de communication dans la presse locale.

Les Ateliers n'ont pas eu de répercussion directe en termes de commande publique mais ont permis une ouverture du regard des élus sur les problématiques existantes sur leurs territoires. Les projets des étudiants sont une base de données dans laquelle puiser pour construire leurs propres projets. Les Ateliers sont alors un laboratoire qui s'approche d'une démarche de recherche.

Le point de vue du Parc de Corse

Les trois villes choisies sont en périphérie du territoire du Parc de Corse qui s'étend principalement à l'intérieur des terres. Or, ce type de petites villes de demain côtières concentrent une grande partie de la population du territoire de Corse. Ile Rousse est par exemple le 3^{ème} port de Corse et est attractive grâce à sa proximité du départ du GR20. Les Ateliers Hors les murs permettent donc au Parc de décentrer son regard par rapport à cette frange urbaine périphérique.

Les enjeux du Parc vis-à-vis des Ateliers Hors les murs étaient les suivants :

- Penser la problématique de saisonnalité des logements qui s'applique à l'ensemble des bourgs dans et hors du Parc, en particulier la difficulté d'accès aux logements.
- Valoriser la participation dans l'aménagement vis-à-vis des élus pour les ouvrir à de nouvelles manières de travailler. Cette dynamique est encore peu présente en Corse.
- Valoriser les missions du Parc dans les domaines du paysage et de l'architecture. La démarche des Ateliers Hors les murs se poursuit aujourd'hui à l'intérieur du périmètre du Parc, dans une démarche de territorialisation de ses actions.

Liens utiles :

Post de la Maison d'architecture avec programme :

<https://www.maisonarchi.corsica/post/ateliers-hors-les-murs-4>

VII. RÉINVENTER LES FORMES URBAINES À SORÈZE DANS LE PARC DU HAUT LANGUEDOC

Par Amélie-Madeleine Guers, chargée de mission urbanisme,
paysage et architecture au Parc du Haut Languedoc



Points Clés :

Depuis 2014 le Parc et l'École d'architecture de Toulouse organisent des Ateliers d'urbanisme sur la commune de Sorèze. En 2018, le Conseil scientifique du Parc intègre des enseignants chercheurs d'autres universités : Pierre

Derioz (Avignon université) et Rémi Bénos (Institut National Universitaire de Champollion), favorisant la pluridisciplinarité. La problématique du Conseil scientifique est alors de réinvestir et réhabiliter les centres denses, les centres anciens du Parc. Les Ateliers ont permis de faire le lien entre les chercheurs du Conseil scientifique du Parc et les universités. Ce lien est toujours présent, les Communes et les Universités sollicitent le Parc pour des projets de territoires et d'Ateliers hors les murs.

L'Atelier s'est déroulé de septembre 2019 à juin 2020, grâce à un partenariat financier multiple (18 000 euros de budget, financé par la Région Occitanie, les Départements, le Parc du Haut Languedoc et la Fédération des Parcs). Il a rassemblé trois formations différentes sur une immersion croisée de 6 jours, découpée en 2 jours par école, avec des journées transversales d'échange entre les formations. L'université d'Avignon (approche géographique), l'Institut national universitaire de Champollion (approche sociologique) et l'École nationale d'architecture de Toulouse (approche architecturale) se sont donc succédées sur le territoire.

- Avignon Université, Master 2 géomatique et projets territoriaux (GEOTER) : Travail de diagnostic avec mise en avant des enjeux et des problématiques du territoire. Production de cartographies encore utile à la ville aujourd'hui.
- Institut national universitaire de Champollion, Master 2 Gestion des territoires et développement local (GTDL). Appropriation du travail des géographes grâce à une journée d'échange transversale. Enquêtes sociologiques sur la base du travail précédent avec une reformulation des problématiques grâce à plus de 100 entretiens des habitants de la commune et de leur analyse qualitative. Production de discours et de profils d'habitants de la commune.
- École nationale d'architecture de Toulouse : Master 1 Atelier territoire de nature. Appropriation des travaux précédents et projets, en particulier sur des bâtiments historiques en cœur de ville. Le travail des projets a eu lieu durant la phase de confinement Covid 1 donc les étudiants ont peu travaillé ensemble, ce qui est un regret de la commune.

Le passage de relais entre les écoles durant les journées d'échange et d'appropriation des travaux des phases d'immersion de l'école précédente était un moment essentiel et très riche. Chaque école ayant sa propre méthodologie en fonction de son approche disciplinaire, le Parc a joué un rôle de médiateur pour coordonner ces méthodologies en prenant en compte la difficulté de rassembler les écoles sur une même période d'immersion.

VIII. IMAGINER LE FUTUR DES PETITES VILLES ET DES VILLAGES DANS LE PARC DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

Par Clotilde De Zélicourt, chargée de mission urbanisme patrimoine et paysages et Gabriella Trotta-Brambilla, enseignante à l'ENSA Rouen

Points Clés :

Vidéo : « inventer demain » sur les Atelier Hors les murs à Duclair

L'Atelier Hors les murs dans la ville de Duclair implique l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie, l'institut polytechnique et l'Université LaSalle (ingénieurs agronomes). Ils sont l'occasion de croiser des disciplines et des approches différentes pour mettre en place des méthodes de projets innovantes. Pour les étudiants, ils permettent de se rendre compte concrètement et autrement de problématiques vues en classe, en considérant que les acteurs ont une pratique du territoire donc une expertise qui faut mobiliser.

Jean Delalandre, Maire de Duclair considère que le programme Petites villes de demain et les Ateliers Hors les murs accélèrent un processus dans lequel la commune était déjà engagé, de transformation de la ville et de projets dans les domaines de la culture, du logement et des infrastructures. La commune attend que les étudiants se basent sur les caractéristiques et l'identité du territoire, notamment par ses paysages, pour penser sa transformation en fonction des problématiques de transition futures.

Clotilde De Zélicourt sur la présentation des Ateliers :

2 Ateliers ont eu lieu en 2 ans dans le Parc des Boucles de la Seine Normande, sur les communes de Rives en Seine et de Duclair, avec un budget de 30 000 d'euros et des partenaires similaires (DDTM, EPF normande, SGAR Normandie, ville, Fédération et syndicat de bassin versant et Métropole pour l'appui technique).

Le choix des communes s'effectue autour du programme Petites villes de demain, avec des problématiques communes (rapport à l'eau, risque inondation, petites vallées affluentes). Ces Petites villes de demain sont peu denses, aux portes de la Métropole du Havre et de celle de Rouen, amenant des enjeux forts en termes d'espaces naturels, de logistique et d'industrie vis-à-vis de la Seine. Les Ateliers s'adosent à un programme de recherche de l'ENSAN sur les territoires de l'eau.

Les projets restitués à Duclair n'ont pas été suivis d'une commande publique mais rajoutent des points d'attention sur les projets en cours (TVB, place de la voiture en ville, etc.). Par contre, la ville de Rives-en-Seine a commandé, à la suite de l'Atelier, une étude paysagère.

Les enjeux des Ateliers Hors les murs sont de :

- Sensibiliser les étudiants à l'aménagement du territoire dans des petites villes et les territoires des Parcs
- Sensibiliser les élus et habitants sur des sites de projets et une nouvelle façon d'aménager la ville plus proche des lieux, du vivant et des risques liés aux changements climatiques.
- Ramener une attention vers les petites villes par une approche pluridisciplinaire

Gabriella Trotta-Brambilla sur la méthode pédagogique :

La thématique principale de ces Ateliers Hors les murs était de penser des projets résilients pour les petites villes. Pour l'ENSA de Rouen, les Ateliers Hors les murs s'insèrent sur la longue durée d'un semestre. La pluridisciplinarité est présente par le dialogue entre les écoles lors de l'immersion et ensuite au sein de l'école d'architecture grâce à l'intervention de différents types de professionnels sur le reste du semestre pour mieux comprendre les enjeux territoriaux globaux (paysagistes, sociologues, etc.).

Immersion : L'immersion constitue un temps fort de partage entre les écoles, ici d'ingénieurs agronomes avec une approche par le vivant et l'écologie (spécialisation agriculture et agriculture urbaine). Elle se constitue d'1 journée de visite et de rencontre avec les acteurs et de 5 jours d'immersion avec exploration libre et sans conditions particulières. S'ensuit la construction d'un diagnostic in situ avec les différents acteurs afin de s'imprégner du territoire. Durant cette immersion, la rencontre avec les acteurs, en fonction des thématiques pertinentes pour les sites, met en valeur les expertises expérientielles afin dépasser les approches techniques et technocratiques des risques liés à l'eau, des workshops peuvent être organisés. L'immersion permet de prendre comme point de départ ce qui est observé sur le territoire et de l'ajuster ensuite à la vision disciplinaire de l'aménagement urbain et de l'architecture pour préciser les projets.

Restitution : la restitution s'effectue sous forme de planches et de maquettes pour discuter avec les habitants et entre les disciplines, d'une exposition in situ et de la publication d'un numéro hors-série d'une revue régionale. Elle se complète du côté de la recherche par des publications scientifiques, la participation à des colloques. Il est nécessaire de communiquer avec un public large par des activités de vulgarisation et de diffusion.

Les freins : Les Ateliers Hors les murs sont une méthode pédagogique énergivore qui peut se confronter aux manques de moyens administratifs des écoles, qui reportent la charge logistique et financière sur les enseignants. Dans le cadre de la lutte des ENSA, une remise en cause des partenariats de ce type n'est en aucun cas souhaitable mais pourrait arriver si les moyens ne sont pas mis en œuvre dans les écoles.

Liens utiles :

- Vidéo « inventer demain » #47 Atelier Hors les Murs de Duclair dans les Boucles de la Seine Normande : https://www.youtube.com/watch?v=eZgCstL1pfo&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAYZWWdIP4Z&index=2

- Colloque international « In situ, avec et par l'expérience. Pédagogies "hors les murs" dans les écoles d'architecture, d'urbanisme » : <https://aau.archi.fr/actualites/4565-appel-a-inscription-pour-le-colloque-international-in-situ-avec-et-par-l-experience-pedagogies-hors-les-murs-dans-les-ecoles-darchitecture-durbanisme/>

CONCLUSION

Le premier atelier d'urbanisme transversal financé par les Parcs s'est construit à l'occasion de la révision de la Charte du Parc Livradois Forez en 2010. Cet atelier, opérationnel en 2013, répond au besoin d'une économie de moyen et de construire avec les communes une culture de la qualité urbaine en milieu rural.

Dans ce cadre, la connexion avec l'enseignement supérieur et la recherche est une manière de faire la démonstration, vis-à-vis des élus et des habitants, que l'ingénierie territoriale est indispensable. Elle organise les modalités et la constitution d'une équipe qui assiste les collectivités quand elles mènent leurs projets de territoire.

Liens utiles :

Article de la Banque des territoires : Un PNR crée un atelier d'urbanisme pour accompagner les projets d'aménagement :

<https://www.banquedesterritoires.fr/un-pnr-cree-un-atelier-durbanisme-pour-accompagner-les-projets-damenagement-42-43-63>

Ateliers d'urbanisme en Livradois-Forez :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/ateliers-durbanisme-en-livradois-forez>

Directeur de publication :

Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Conception et Animation :

Nicolas Sanaa, Aménagement du Territoire FPNRF
Fabien Hugault, Enseignement supérieur et Chartes FPNRF

Synthèse :

Estelle Carlier, ingénieure paysagiste.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani - 75018 Paris

Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
www.parcs-naturels-regionaux.fr

Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

